

Objet : Le Crous de Toulouse-Occitanie vous informe

Chères et chers résidents du Crous de Toulouse-Occitanie,

Le gouvernement français a pris des mesures afin d'éviter les déplacements et que chacun reste au maximum confiné dans son espace privé.

Depuis le début des évènements liés au COVID-19, nous avons invité les étudiants qui le pouvaient, à rejoindre leur domicile familial.

Mais ceux qui le souhaitent pour des raisons qui leur appartiennent ou par impossibilité à rejoindre leur domicile originel, ont pu rester et resteront, logés dans nos résidences.

Nous vous rappelons que, **si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez indiquer à [hebergement.covid19@crous-toulouse.fr](mailto:hebergement.covid19@crous-toulouse.fr) si vous occupez votre logement ou en êtes parti temporairement ou définitivement.** Sans réponse de votre part nos équipes vous considèreront comme étant présent en résidence et appliqueront les dispositions qui en découlent.

En effet, votre Crous et tous ses personnels sont mobilisés pour que les résidences demeurent ouvertes, leur fonctionnement assuré, et que votre accompagnement soit maintenu dans les meilleures conditions possibles malgré les contraintes qui s'imposent à nous.

Le confinement que vous vivez depuis plus d'une semaine maintenant va se poursuivre. Il est important que chacun s'adapte aux conditions de vie particulières générées par le contexte actuel.

C'est pourquoi, nous nous adressons à vous pour vous rappeler les modalités d'organisation que nous vous demandons absolument de respecter pour vous protéger, pour protéger les autres afin de stopper la propagation de l'épidémie et permettre ainsi à l'ensemble de la population de retrouver au plus vite une vie normale.

Au regard de l'évolution de l'épidémie, le gouvernement appelle chacun à faire preuve de discipline pour respecter les [gestes barrières](#) et éviter des contacts susceptibles de favoriser la diffusion du COVID-19.

Vous vivez dans un lieu collectif, ce qui implique une plus grande vigilance encore.

Il est ainsi rappelé qu'une distance suffisante (au moins un mètre) doit être respectée pour tout échange entre 2 personnes et par voie de conséquence, que les rassemblements à plusieurs dans une chambre ou un studio, ou à l'extérieur de la résidence, sont interdits.

Vous êtes appelés à demeurer confinés dans votre chambre, en sortant, muni d'une pièce d'identité et de l'[attestation nécessaire](#), que lorsque le déplacement s'avère indispensable, notamment pour effectuer des achats de première nécessité ou pour motif de santé.

Pour **toute question concernant votre résidence**, vous pouvez contacter les équipes d'accueil de votre résidence par mail ou téléphone. [Téléchargez la liste des contacts ici](#)

Si vous **vous sentez malade**, consultez les [consignes sanitaires](#) sur la page [crous-toulouse.fr/santecovid19](https://crous-toulouse.fr/santecovid19). Si les **symptômes s'aggravent** contactez le 15 et signalez-vous auprès de votre [responsable de résidence](#) afin qu'un accompagnement adapté soit mis en place si besoin.

Par ailleurs, les services de médecine préventive de vos universités sont à votre disposition afin d'assurer votre suivi médical et mettre en œuvre les modalités d'accompagnement s'agissant des actes de la vie quotidienne. Retrouvez leurs contacts sur le site du Crous [crous-toulouse.fr/covid19](https://crous-toulouse.fr/covid19)

Une période de confinement dans un espace réduit est nécessairement difficile à assumer. Votre établissement d'enseignement supérieur développe des modalités d'enseignement à distance auxquelles nous vous incitons vivement à vous référer. Nous avons également pour objectif de vous proposer des modalités permettant d'organiser à distance des espaces de partage conviviaux, de l'animation, des moments culturels... Vous en serez prochainement informés notamment en consultant la page qui vous est dédiée [crous-toulouse.fr/hebergementcovid19](https://crous-toulouse.fr/hebergementcovid19)

Cette période complexe est également celle où la solidarité peut s'exprimer. Si vous souhaitez vous mobiliser pour organiser l'approvisionnement des autres résidents ou apporter (à distance naturellement) des repas ou des produits de première nécessité aux étudiants qui seraient malades, nous vous remercions de vous signaler [auprès de votre résidence](#)

De manière générale, nous appelons chacun d'entre vous à veiller à entretenir régulièrement son espace privatif et à respecter les espaces collectifs qui demeurent entretenus grâce à l'engagement professionnel des personnels du Crous.

Enfin, si vous rencontrez des difficultés financières plus importantes en cette période, vous pouvez solliciter un soutien auprès des services sociaux du Crous en utilisant le formulaire disponible sur [crous-toulouse.fr/socialcovid19](https://crous-toulouse.fr/socialcovid19)

Pour suivre l'information actualisée concernant les services de votre Crous consultez le site [crous-toulouse.fr/covid19](https://crous-toulouse.fr/covid19) et suivez @croustoulouse sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [Instagram](#)

Les équipes de votre Crous de Toulouse - Occitanie